

**DSDEN 24 – Mouvement intra-départemental, rentrée scolaire 2020 –
NATURE ET FORMULATION DES VŒUX**

La saisie des vœux s'effectue via 2 écrans :

- ECRAN 1 : saisie des vœux précis et des vœux géographiques
- ECRAN 2 : saisie des vœux larges

Participants obligatoires :

Vous êtes **tenus de formuler un ou plusieurs vœux larges (maximum 35)**. Vous pouvez également formuler des vœux précis et des vœux géographiques.

Attention : L'absence de formulation de vœu large n'est pas bloquante pour saisir les vœux précis et géographiques. Dans ce cas, la participation au mouvement sera prise en compte mais si vous n'obtenez aucun de vos vœux précis et/ou géographiques et n'avez pas saisi de vœu large, vous serez affecté(e), **par l'application à titre définitif sur tout poste resté vacant dans le département**. (Sous réserve de détenir le titre ou le diplôme requis par le poste attribué, le cas échéant).

Participants facultatifs :

Vous saisissez des vœux précis et/ou des vœux géographiques (maximum 30).



Il vous est demandé de saisir les bonifications (familiales ou au titre du handicap) auxquelles vous prétendez, lors de la formulation des vœux.

▪ **VŒUX PRÉCIS ET VŒUX GÉOGRAPHIQUES :**

- ▶ **Un vœu précis** correspond à une seule nature de poste, dans une seule école ou établissement.
- ▶ **Un vœu géographique** est composé d'une zone géographique et d'une nature de support

NATURE DE SUPPORT	ZONE GÉOGRAPHIQUE
<ul style="list-style-type: none"> ● directeur d'école élémentaire ● directeur d'école maternelle ● adjoint classe élémentaire ● adjoint classe maternelle ● Postes de CE1 et CP dédoublés ● titulaire remplaçant brigade / ZIL ● titulaire de secteur (TRS) 	<p>1 zone = toutes les écoles et établissements</p> <p>La liste et le descriptif des 39 zones géographiques figurent sur le site internet de la DSDEN 24. Elles correspondent principalement à des secteurs de collège.</p>



Un vœu géographique doit être formulé après avoir pris connaissance de la composition de la zone. En effet, il est possible d'obtenir un poste sur toute la zone au sein de laquelle se trouve une école correspondant à la nature du support demandée.



Un participant obligatoire n'ayant exprimé aucun vœu ou uniquement des vœux précis et ou géographiques se verra affecté **à titre définitif sur tout poste resté vacant dans le département** (sous réserve que le participant possède le titre ou le diplôme requis pour le poste attribué, le cas échéant).



Un participant affecté à l'issue du mouvement via un vœu précis ou géographique sera nommé à titre définitif sous réserve de posséder le titre ou le diplôme requis par le poste obtenu, le cas échéant.

Annexe 3

Si aucun vœu précis ni géographique n'est satisfait, l'algorithme de l'application se portera sur les vœux larges formulés.

▪ VŒUX LARGES :



Les participants obligatoires sont **tenus de formuler** un ou plusieurs vœux larges. Ils pourront également formuler des vœux précis et des vœux géographiques.

Le vœu large est constitué d'une zone infra-départementale associée à **un regroupement de postes** appelé MUG (Mouvement Unité de Gestion). **Une carte est disponible sur le site internet de la DSDEN 24.**

Dans le département, 35 vœux larges sont possibles, en combinant :

⑦ ZONES INFRA-DEPARTEMENTALES	⑤ MUG : REGROUPEMENTS DE POSTES
<ol style="list-style-type: none">1. Périgueux Nord <i>(NB : la commune de Périgueux est intégrée dans ce vœu)</i>2. Périgueux Sud3. Saint-Astier Ouest Dordogne4. Bergerac Ouest5. Bergerac Est6. Sarlat Est Dordogne7. Nontron Nord Dordogne	<ul style="list-style-type: none">• Direction de 1 à 3 classes• Direction de 4 à 9 classes (hors maternelle 9 classes car poste à profil)• Enseignants• Remplaçants• Postes ASH



L'affectation résultant d'un vœu large demandé sera réalisée à titre définitif (sous réserve que le participant possède le titre ou le diplôme requis par le poste obtenu, le cas échéant).

▪ PHASE D'EXTENSION :

Après examen des vœux exprimés en écran 1 et 2, si aucun support ne permet une affectation, les enseignants (obligatoires) seront affectés, hors vœux, selon les zones et MUG définis ci-dessous :

ZONES	MUG : REGROUPEMENTS DE POSTES
<ol style="list-style-type: none">1. Périgueux Nord <i>(NB : la commune de Périgueux est intégrée dans ce vœu)</i>2. Périgueux Sud3. Saint-Astier Ouest Dordogne4. Bergerac Ouest5. Bergerac Est6. Sarlat Est Dordogne7. Nontron Nord Dordogne	<ol style="list-style-type: none">1. Enseignants2. Remplaçants3. Direction de 1 à 3 classes



Dans cette hypothèse, l'affectation sera provisoire pour la seule année scolaire 2020-2021, sauf pour les participants obligatoires n'ayant exprimé aucun vœu ou uniquement des vœux précis et ou géographiques, qui seront affectés à titre définitif, sous réserve de détenir le titre ou le diplôme requis par le poste attribué, le cas échéant.

Annexe 3

CONSEILS :

Rôle déterminant du vœu indicatif :

L'attention du participant obligatoire est attirée sur l'importance de formuler un vœu indicatif : ce vœu est le premier vœu exprimé sur poste précis, **quel que soit son positionnement.**

Il est utilisé par l'application MVT1d pour affecter les participants sur un vœu zone géographique lorsqu'il existe plusieurs possibilités dans la même zone : l'application va calculer les distances entre le vœu indicatif et les différents postes vacants de la zone et procédera à l'affectation sur le poste le plus proche du vœu indicatif.

Ce vœu indicatif est également pris en considération pour les participants obligatoires au mouvement dans le cadre d'une *affectation sur vœu large*. En l'absence de vœu sur poste précis, la proposition d'affectation ne pourrait s'appuyer sur aucune base géographique et serait faite au regard de tout poste vacant dans le département.